

Conditions Générales de Vente de la  
Ulbrichts GmbH (FN 177246 g)  
AT 4690 Schwanenstadt, Kaufing 34  
**Version établie le: 18.10.2018**  
**Validité**

Toutes nos demandes, commandes, achats ainsi que autres actes juridiques et prestations se font exclusivement en raison de ces Conditions Générales de Vente. Toute condition différente du ven-deur dans une offre, une confirmation de commande ou autre document commercial du vendeur n'est pas reconnue et est uniquement valable en cas de confirmation écrite. La réception de livrai-sons et prestations ou bien leur paiement ne signifie pas une acceptation des Conditions Géné-rales du vendeur. Nos Conditions Générales de Vente sont également valables en tant que ac-cord-cadre pour tout autre acte juridique avec le vendeur. Est valable, la version établie lors de la conclusion du contrat.

Lors de contestations concernant les bases contractuelles, l'ordre suivant est valable :

- Accords particuliers, tant que ceux-ci ont été validés par nous par écrit
- nos Conditions Générales de Vente
- normes du droit commercial et civil

### **Définition de termes**

Pour ce qui est des Conditions Générales de Vente et autres bases contractuelles sont valables les définitions de termes suivantes :

1. „client“ est l'autre partie contractante
2. „parties contractantes“ sommes le client et nous-mêmes
3. „équipements“ sont des outils, des modules de moulage par injection, etc. qui nécessitent un certificat de réception séparé et le cas échéant un montage
4. „produits“ sont les produits que nous fabriquons ou que nous achetons (par exemple em-blèmes ou lettrages pour l'avant/arrière/moteur d'automobiles, casques) qui sont livrés au client sans certificat de réception séparé et qui ne sont pas montés par nous-mêmes
5. „marchandises“ sont les équipements (point 3 ci-dessus) ainsi que les produits (point 4 ci-dessus).

### **Conclusion du contrat**

Nos offres et nos listes de prix sont non-contraignantes et sans engagement. Un contrat est conclu seulement lorsque nous établissons une confirmation de commande ou un acte d'exécution (livrai-son/envoi de la marchandise) par écrit. Tous les autres accords ou accords supplémentaires, même convenus ultérieurement, sont valables seulement après notre accord par écrit.

Les indications techniques dans nos documents s'entendent seulement comme valeurs approxi-matives, à moins qu'elles soient assurées expressément au client. Les modifications et les écarts relatifs à la construction et à la production demeurent réservés. Nous pouvons à tout moment recti-fier de simples erreurs d'orthographe ou de calcul dans nos offres, confirmations de commandes ou factures.

Tous les documents, notamment les devis, ébauches, modèles, calculs techniques ou similaires restent notre propriété. Le client n'est pas autorisé à transmettre ces documents à des tiers. S le client ne passe pas la commande, alors il doit immédiatement nous restituer ces documents sans demande de notre part.

## Livraison

Les délais de livraison convenus débutent à compter du moment que nous envoyons la confirmation de commande. Néanmoins le délai applicable ne débute que lorsque nous avons reçu toutes les informations (techniques, etc.), documents, acomptes ou autres prestations du client afin de pouvoir remplir nos obligations. Le délai de livraison est rallongé selon le retard concernant les prestations préalables.

Le délai de livraison pour les équipements est préservé si l'équipement est opérationnel au moment où le délai de livraison arrive à expiration. L'équipement est considéré comme opérationnel si il peut être utilisé selon son dévouement et que l'utilisation n'est pas empêchée des défauts significatifs. Cela est également valable lorsque la fabrication de pièces non essentielles (isolation ou peinture) a seulement lieu ultérieurement ou que des prestations préalables d'autres entreprises missionnées pour créer l'équipement ne sont éventuellement pas fournies, ce qui peut empêcher l'essai de fonctionnement de l'équipement ; ou bien lorsque l'équipement n'est pas pris en charge malgré la définition d'un délai. Si l'essai de fonctionnement ne peut être effectué, sans que la cause ne nous soit imputable, immédiatement après la finalisation de l'équipement, alors les coûts supplémentaires engendrés seront facturés séparément.

Le délai de livraison est rallongé de façon appropriée si des modifications, nécessitant des livraisons ou prestations supplémentaires, sont nécessaires en raison d'exigences de construction, d'exigences d'une autorité publique ou d'exigences du client. Cela est aussi le cas si l'essai de fonctionnement ne peut être effectué ou alors ne peut seulement être effectué ultérieurement pour des raisons qui ne nous sont pas imputables. Les coûts supplémentaires engendrés par cela sont à la charge du client.

Le délai de livraison pour les produits est préservé si l'objet de livraison quitte notre entrepôt avant l'expiration du délai de livraison ou si nous communiquons la disponibilité de la livraison au client d'ici là.

Les retards de livraison n'autorisent pas le client à résilier le contrat ou à faire valoir ses droits en matière de garantie, d'annulation ou d'indemnisation. Nous sommes autorisés à effectuer des livraisons partielles ou pré-livraisons et à les facturer.

Le choix de la méthode d'expédition et de l'itinéraire de livraison nous est réservé et nous excluons toute responsabilité. En particulier, il n'y a aucune obligation de choisir le mode de transport le moins cher.

L'emballage, y compris les livraisons partielles, s'effectue de façon habituelle dans le commerce. Tout autre emballage sera facturé au client. Les frais supplémentaires de fret express et aérien seront facturés séparément. Les assurances de transport ne sont conclues que sur commande du client et à ses frais.

Les perturbations opérationnelles et les cas de force majeure ainsi que d'autres événements indépendants de notre volonté, notamment les retards des délais de livraison et autres de la part de nos sous-traitants, nous permettent d'exclure toute réclamation légale, notamment de garantie, d'annulation et d'indemnisation ; de plus, soit de prolonger les délais en conséquence ou de se retirer du contrat en raison de la partie non remplie. Cela s'applique également si les événements se produisent à un moment où nous sommes en défaut.

## **Acceptation**

1. L'acceptation d'un système, même s'il ne s'agit que d'un assemblage/livraison partielle, doit être effectuée dans les délais spécifiés dans la commande individuelle, plus particulièrement d'après l'agenda convenu et d'après les modalités d'acceptation. Si cette période ou cette date est dépassée pour des raisons dont nous ne sommes pas responsables, le système est considéré comme ayant été accepté comme étant sans défaut, ainsi que par toute utilisation du système, y compris par des tiers.
2. S'il n'y a pas de défauts significatifs ou si ceux-ci ont été éliminés, les résultats des vérifications et des tests sont résumés dans un protocole de réception que nous préparerons. Ce protocole contient également tous les défauts insignifiants et le délai pour leur suppression. Le protocole de réception doit être signé par le client, sinon l'équipement (partiel ou non) livré est immédiatement accepté comme étant sans défaut.

## **Transfert de risque et lieu d'exécution**

Les risques concernant les prix et les prestations sont transférés au client avec la notification de l'expédition au client, mais au plus tard avec le départ de notre entrepôt, dans le cas d'une livraison directe de l'entrepôt de notre fournisseur, indépendamment de la réglementation des prix. Si l'expédition d'une marchandise prête à être expédiée n'est pas possible sans notre faute, nous sommes autorisés à stocker la marchandise aux frais et risques du client à sa propre discrétion, par laquelle la livraison est considérée comme rendue ; dans ce cas, nous sommes en particulier autorisés à nous fixer sur le prix du marché habituel ou à stocker les produits prêts à être expédiés au nom et pour le compte du client chez des tiers.

Indépendamment de tout accord concernant le lieu de livraison et la prise en charge des frais de transport, le siège social de notre société est convenu en tant que lieu d'exécution.

## **Conditions de paiement, retards, compensation, livraisons à l'étranger**

Nos factures, y compris les factures partielles, sont à payer sous 30 jours après la date d'émission, nets de tous frais et déductions, notamment sans déduction d'escompte. Les lettres de change ou les chèques ne seront acceptés que après accord séparé. Nous nous réservons le droit d'attribuer des paiements entrants à toute réclamation à notre discrétion.

En cas de défaut de paiement de la part du client, nous sommes libérés de toute autre obligation d'exécution et de livraison et nous sommes en droit de suspendre les livraisons ou services en cours ou d'exiger des paiements anticipés ou des saisies. En outre, le client est obligé, indépendamment de la faute, de payer des intérêts moratoires d'un montant de 1% par mois, ce qui nous donne le droit de faire valoir des intérêts bancaires dépassant l'étendue habituelle. En outre, le client doit rembourser les frais de relance et de recouvrement encourus, en s'engageant notamment à compenser le montant maximum de la rémunération de l'agence de recouvrement concernée, résultant de l'ordonnance du ministère fédéral des affaires économiques (BGBl n ° 141/1996 idgF) au-dessus des taux maximaux des institutions de recouvrement. Si nous envoyons une relance, le client s'engage à payer par relance une somme de 15,00 €.

Si, après la conclusion du contrat, une détérioration de la situation financière du client se produit ou si des circonstances qui, de notre point de vue, sont susceptibles de réduire la solvabilité du client, toutes les créances sont immédiatement payables. D'autres livraisons et travaux d'installation ne seront effectués dans ce cas que contre paiement anticipé.

La retenue ou la compensation par le client en raison de demandes reconventionnelles de quelque nature que ce soit est exclue.

Dans le cas de commerce à l'exportation, seul le client est tenu d'assurer la collecte et le respect des autorisations d'exportation, douanières et autres nécessaires, etc., à ses frais. Nous n'offrons aucune garantie quant à la légitimité de l'exportation des produits achetés. En outre, le client doit nous renvoyer tous les documents d'exportation et de douane et similaires dans l'original, sinon il est obligé de payer toute taxe sur la valeur ajoutée. En outre, dans le cas de livraisons à l'étranger, l'ouverture d'un crédit documentaire irrévocable auprès d'une banque que nous déterminons et qui peut être utilisée sur présentation des documents d'expédition ou d'un accusé de réception est une condition préalable à notre livraison.

Dans le cas d'interruptions de montage non contractuelles qui ne nous sont pas imputables, nous sommes en droit de déduire des factures partielles.

### **Réserve de propriété**

Nous nous réservons le droit de propriété de tous les biens livrés par nous jusqu'au paiement intégral du prix d'achat ou du salaire, y compris les intérêts et les frais supplémentaires, pour quelque raison légale, y compris des transactions précédentes. Pour les comptes courants, la réserve de propriété est également une garantie pour notre demande de solde. L'affirmation de la réserve de propriété, sauf si nous déclarons un retrait du contrat, pour lequel nous avons unilatéralement droit, en principe pas un retrait du contrat et ne pas annuler les obligations du client, en particulier sur le paiement de la redevance.

Pendant l'existence de la réserve de propriété, une vente, une mise en gage, un transfert de garantie ou toute autre disposition de la marchandise à un tiers est irrecevable.

La réserve de propriété s'étend également aux produits résultant du traitement. Lors du traitement, de la combinaison ou du mélange de nos produits avec d'autres matériaux, nous acquérons la copropriété des produits résultants en accord avec les composants à valeur ajoutée.

Si le client vend néanmoins la marchandise, il cède déjà à l'avance ses prétentions contre ses clients à hauteur du montant de notre réclamation contre lui. Le client est tenu de nous informer sans délai du nom et de l'adresse de ses clients, du stock et du montant des créances résultant de la revente, ainsi que de la cession de la créance à son client respectif. En outre, le client est obligé de clairement faire apparaître la cession de cette créance de manière appropriée dans ses livres de comptes. Nous avons le droit à tout moment d'informer le client de la cession. Tous les frais de cession sont à la charge du client.

Le client doit nous informer immédiatement d'une saisie ou autre dégradation de la propriété par des tiers. Le client est obligé de supporter les coûts et les mesures pour la suppression de l'intervention, en particulier les coûts des processus d'intervention et similaires.

Si le client ne respecte pas ses obligations ou arrête ses paiements, la totalité de la dette restante sera due immédiatement, même si des changements avec une date d'échéance ultérieure sont dus. Dans ce cas, nous sommes en droit d'exiger immédiatement le retour des marchandises en excluant tout droit de rétention. Après avoir repris la marchandise, nous pouvons soit vendre l'objet de l'achat et créditer le produit moins 20% de frais de revente au client pour ses obligations impayées ou reprendre la marchandise au prix facturé moins toute dépréciation de valeur et pour le client pendant la période de possession facturer les marchandises à louer au prix de location habituel.

## Garantie, indemnisations, responsabilité du produit

Les défauts doivent être signalés par le client dans les 7 jours suivant la survenance du vice par écrit avec une description précise du défaut en cas d'exclusion de la garantie et/ou des réclamations pour dommages et/ou erreur, mais ne peuvent retenir les montants ou parties de la facture.

Les écarts de la commande de la marchandise livrée, tels que les mauvaises dimensions ou les mauvaise marchandise doit être faite dans les 7 jours de la livraison et avant une ouvraison ou de traitement, même si les marchandises ne sont pas livrés directement au client. Sinon, les produits sont considérés comme approuvés et ne peuvent être ni retournés ni échangés par nos soins.

En cas de réclamation, le client est tenu d'accepter les marchandises dans un premier temps, de les décharger et de les stocker correctement.

Notre conseil, qu'il soit verbal ou écrit, n'est pas contraignant et n'exempte pas nos clients de leur propre examen de nos produits pour leur adéquation à l'usage prévu. Pour les livraisons ultérieures, nous n'assumons aucune responsabilité pour l'accord exact avec la première livraison.

La **période de garantie est de douze mois** et n'est ni prolongée ni interrompue par des tentatives d'amélioration, elle s'applique également aux livraisons partielles. Dans le cas d'installations, la période commence avec l'utilisation de l'installation, également par des tiers, mais au plus tard le jour de l'acceptation. Si l'acceptation n'est pas possible sans notre faute, la période de garantie commencera 14 jours après la notification de l'état de préparation à l'acceptation par nous (la date du service postal est décisive). Pour les défauts indiqués dans le protocole de réception et dont nous sommes responsables, la garantie débute à partir de la date de rectification de ces défauts.

**Pour la livraison des produits, la période commence lorsque les marchandises sont remises au client.** Si l'acceptation du produit est retardée sans notre faute, le délai commence avec la notification de l'expédition par nous au client, mais au plus tard avec le départ de la livraison de notre entrepôt, dans le cas de la livraison directe de l'entrepôt de notre fournisseur au client.

Le client doit toujours prouver la défectuosité des marchandises livrées au moment de la livraison. La condition préalable à notre obligation de garantie pour les équipements est la bonne exécution de la maintenance conformément à la documentation et/ou la conclusion d'un contrat de maintenance et sa mise en œuvre dès le début de l'utilisation.

La garantie expire si, sans notre accord écrit, le client ou des tiers apportent des modifications ou des réparations aux biens livrés, ou si les instructions données dans les brochures, les instructions d'utilisation ou d'autres informations sur le produit ne sont pas respectées.

Pour les marchandises ou parties de marchandises que nous avons obtenues de nos fournisseurs, nous n'offrons de garantie que dans le cadre des exigences de garantie que nous avons envers le fournisseur.

Dans le cas des marchandises fournies par nous, nous garantissons seulement qu'elles ont les caractéristiques normalement supposées sur le marché. Pour plus que cela, en particulier dans les déclarations publiques, telles que la publicité et les informations attachées à la marchandise, nous garantissons uniquement les propriétés si nous les avons préalablement assuré par écrit au cours de la commande.

Dans le cas d'équipements et de pièces de rechange, seuls ces défauts qui affectent la fonctionnalité et pas seulement l'apparence extérieure permettent l'affirmation de revendications de garantie.

Toute obligation de garantie s'applique sans exception aux marchandises défectueuses, mais pas au temps de travail et aux frais de déplacement nécessaires pour remédier au défaut.

Il en va de notre choix de répondre aux demandes de garantie par échange, amélioration, réduction de prix ou conversion.

Sauf disposition contraire dans un accord spécial, le lieu d'exécution de nos services sous le titre de la garantie est le siège social de notre société.

L'abandon des réclamations concernant la garantie, des dommages ou similaires est irrecevable. En cas de revente des marchandises livrées par le client, toutes les réclamations découlant du titre de la garantie cessent de s'appliquer à nous, le droit de recours selon **§ 933 b ABGB est exclu**.

Pour les dommages causés à notre client dans le cadre du traitement de nos commandes, nous sommes responsables de la valeur maximale de la commande avec notre propre négligence ou négligence grave de la part des auxiliaires d'exécution, à l'exception des dommages corporels pour lesquels nous sommes déjà responsables en cas de négligence légère. L'indemnisation des dommages indirects, des dommages pécuniaires, des pertes de gains et dommages qui découlent de tiers est exclue. Le vendeur doit apporter la preuve de la présence de négligence grave.

Les instructions données dans les brochures, les instructions d'utilisation ou d'autres informations sur le produit doivent être strictement suivies par le client afin d'éviter d'éventuels dommages. Une application au-delà des zones d'application définies est expressément mise en garde. Nous n'avons aucune obligation d'inspecter et/ou d'avertir des matériaux, données et dispositifs d'impression fournis par le client. En particulier, nous ne vérifierons pas l'exactitude des données stockées avec les supports de données fournis. Nous n'engageons aucune responsabilité pour les dommages directs et indirects causés par de telles erreurs concernant les données et matériaux.

Si notre client lui-même doit être tenu responsable sur la base de la Loi sur la responsabilité du fait des produits, il renonce expressément à tout recours contre nous au sens du § 12 de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

### **Résiliation du contrat**

Lors de retard de livraison ou d'autres raisons importantes, notamment le refus d'une demande d'insolvabilité concernant l'actif du vendeur et des cas de force majeure nous sommes en droit de résilier le contrat ou une partie de celui-ci immédiatement et sans fixer un délai supplémentaire. Suite à une telle rupture de contrat le vendeur n'a plus aucun droit envers nous. Le vendeur est tenu de nous informer immédiatement par écrit de telles circonstances. La résiliation est juridiquement valide par notre déclaration unilatérale.

### **Confidentialité, changement d'adresse et droits d'auteur**

Le client consent à ce que les données personnelles contenues dans le contrat soient automatiquement stockées et traitées par nous lors de l'exécution de ce contrat.

Le client est tenu de nous informer de toute modification de son adresse de domicile ou professionnelle, sans que cela soit demandé et sans délai, tant que la transaction contractuelle n'est pas entièrement réalisée par les deux parties. Si la notification est omise, les déclarations au client sont considérées comme reçues même si elles ont été envoyées à l'adresse qui nous a été notifiée en dernier lieu. Il est de la responsabilité du client de fournir une preuve de sa notification de modification au cas par cas.

## **Matériaux et données fournis**

Les matériaux, documents et données fournis par le client doivent être livrés franco à notre société. Le reçu est confirmé sans garantie de l'exactitude de la quantité indiquée dans les documents de livraison. Nous sommes seulement en mesure d'effectuer une reprise et une inspection appropriées pendant le processus de production et sommes uniquement responsables des dommages qui ont été causés par notre propre faute lourde. Nous sommes en droit de facturer tous les coûts associés à l'inspection et au stockage du matériel fourni. Le matériel d'emballage devient automatiquement notre propriété pendant le traitement.

Le matériel du client doit nous être retiré dans les quatre semaines après exécution du contrat. À l'expiration de ce délai, nous ne serons pas responsables des matériaux non réclamés et nous serons en droit de disposer des matériaux aux frais du client sans aucune réclamation d'indemnisation du client ou, à notre discrétion, de les stocker chez des tiers au nom, aux risques et aux frais du client d'après les conditions habituelles sur le marché (les nôtres ou celles du tiers). Nous ne sommes en aucun cas obligés de garder ces matériaux et leurs articles réutilisables au-delà de la date spécifiée.

Dans le sens ci-dessus, nous ne sommes responsables des données fournies par le client que si le client nous confirme par l'impression de données (preuve) que les données que nous avons reçues correspondent aux données transmises par lui.

Nous ne sommes pas tenus d'inspecter et/ou d'avertir sur les matériaux fournis par le client. En particulier, nous ne vérifierons pas l'exactitude des données stockées sur les supports de données fournis. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages directs et indirects causés par des erreurs concernant ces données et matériaux.

## **Lieu d'exécution, choix de la loi, lieu de juridiction, clause de séparabilité**

Le lieu d'exécution de toutes les obligations contractuelles des partenaires contractuels est l'emplacement de notre siège à Schwanenstadt/Autriche, indépendamment de tout accord sur le lieu de livraison et la prise en charge des frais de transport ou du lieu de paiement.

Cet accord est soumis exclusivement au droit matériel autrichien. Les règles de conflit de lois du droit privé international et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) sont par la présente exclues.

Le lieu de juridiction pour tous les contentieux qui découlent de la relation contractuelle ou qui sont en relation avec celle-ci est le tribunal compétent pour Schwanenstadt/Autriche. Nous sommes néanmoins d'attaquer le vendeur en justice auprès de n'importe quel autre tribunal qui est compétent d'après le droit national ou international.

La caducité de certaines dispositions de nos conditions d'achat n'affecte pas les dispositions restantes. Les parties contractantes sont tenues de convenir une nouvelle disposition similaire à la disposition caduque.

## **Autre**

Les titres dans ces Conditions Générales d'Achat servent uniquement à garantir une bonne visibilité et ne peuvent pas être interprétés.

Aucun développement d'affaires entre le client et nous et aucun retard ou défaut d'exercer tout droit, recours ou recours qui nous est accordé en vertu des présentes Conditions générales ne sera considéré comme une renonciation à ces droits. Tous les droits et recours qui nous sont accordés dans ce document, et tout recours qui nous est fourni dans ce document, sont cumulatifs et égaux, en plus et en plus de tous autres droits, recours et recours prévus par la loi.